

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



10131 Petromark Fuel Stabiliser 250ml

Date d'émission 16-mai-2014

Date de révision 16-mai-2014

Version 11

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit 10131 Petromark Fuel Stabiliser 250ml

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Aucune information disponible

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Petromark Automotive Chemicals
Rooswijkweg 316, 1951 ME Velsen-Noord, The Netherlands
www.petromark.eu • info@petromark.eu
Tel. +31 (0)251 211397

Pour plus d'informations, contacter

Point de contact

Adresse e-mail Petromark Automotive Chemicals: info@petromark.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Petromark Automotive Chemicals
Tel. +31 (0)251 211397

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité par aspiration

Catégorie 1 - (H304)

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger

Xn - Nocif

Code(s) R

Xn;R65 - R66

Texte intégral des phrases R : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit

Contient Hydrocarbures, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics

**Mention d'avertissement**

DANGER

mentions de danger

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

EUH208 - Contient N,N-Di-Sec-Butyl-P-Phenylenediamine Peut déclencher une réaction allergique

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

2.3. Autres dangers

Peut être nocif par contact cutané Nocif pour les organismes aquatiques Liquide combustible

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	Numéro d'enregistrement REACH	Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	% massique
Hydrocarbures, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics	926-141-6	64742-47-8	01-2119456620-43	Xn;R65 R66	EUH066 Asp. Tox. 1 (H304)	>=95
N,N-Di-Sec-Butyl-P-Phenylene diamine	202-992-2	101-96-2	aucune donnée disponible	Xn;R22 C;R34 R43 Xn;R48/20/21/22 N;R50	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314) Skin Sens. 1 (H317) STOT RE 2 (373) Aquatic Acute 1 (H400)	<1
Phenol	203-632-7	108-95-2	aucune donnée disponible	T;R23/24/25 C;R34 Xn;R48/20/21/22 Muta.Cat.3;R68	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 3 (H331) Muta. 2 (H341) STOT RE 2 (373)	<0.1
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol	202-679-0	98-54-4	aucune donnée disponible	Xn;R21/22 C;R34 N;R51-53	Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 3 (H311) Skin Corr. 1B (H314) Aquatic Chronic 2 (H411)	<0.1

Texte intégral des phrases R : voir section 16**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Consulter un médecin. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Transporter à l'extérieur en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs ou de produits de décomposition.
Contact avec la peau	Consulter un médecin si nécessaire. Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et vêtements contaminés. Il n'est pas nécessaire de consulter immédiatement un médecin. Si l'irritation cutanée persiste, consulter un médecin. Appliquer un onguent gras sur la peau.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Après le rinçage initial, retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Gêne respiratoire. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. réaction cutanée allergique.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Garder la victime au calme et au chaud. Traiter les symptômes. Prendre garde au risque d'aspiration en cas de vomissements.
------------------------	---

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Agent chimique sec, CO₂, jet d'eau ou mousse ordinaire. Jet d'eau, brouillard d'eau ou mousse classique. Utiliser de l'eau pulvérisée ou en brouillard ; ne pas utiliser de jets d'eau directs. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque. Utilisation. Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Jet d'eau (brouillard). Mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction déconseillés

PRUDENCE : Tous ces produits ont un point d'éclair très bas. L'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air Les vapeurs peuvent se déplacer jusqu'à une source d'ignition et provoquer un retour de flamme La plupart des vapeurs sont plus denses que l'air. Elles se répandent le long du sol et s'accumulent dans les zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, réservoirs) Danger d'explosion des vapeurs à l'intérieur de bâtiments, à l'extérieur ou dans les égouts Les substances désignées par un « P » peuvent polymériser de façon explosive lorsqu'elles sont chauffées ou impliquées dans un incendie Les ruissellements vers les égouts peuvent entraîner un danger d'incendie ou d'explosion La matière peut être transportée à chaud Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition Risque d'ignition

Produits de combustion dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), Monoxyde de carbone, Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Utiliser un jet d'eau pour protéger les personnels et refroidir les récipients menacés. Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éliminer les sources d'ignition. Évacuer le personnel vers des zones sûres. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Danger spécifique de surface glissante due aux fuites/déversements de produit. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Ne pas respirer les gaz/émanations/vapeurs/aérosols.

La pulvérisation d'eau peut abattre les vapeurs ; mais pas nécessairement empêcher l'ignition dans les espaces clos.

Pour les secouristes

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter tout rejet dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec une matière non combustible telle que de la terre sèche ou du sable, et transférer dans des récipients. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage

Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recouvrir tout déversement de poudre par une feuille plastique ou une bâche pour minimiser la dispersion. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés. Absorber avec une matière absorbante inerte. Endiguer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois).

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition. Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre. Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. — No smoking. Prendre les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Ne pas respirer les gaz/émanations/vapeurs/aérosols. En cas de fuite de gaz ou de pénétration des cours d'eau, du sol ou des égouts, informer les autorités responsables.

Remarques générales en matière d'hygiène

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver dans des récipients correctement étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mesures de gestion des risques (RMM)

Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Hydrocarbures, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics 64742-47-8	-	-	-	-	TWA: 20 ppm TWA: 140 mg/m ³ Ceiling / Peak: 40 ppm Ceiling / Peak: 280 mg/m ³ Skin
Phenol 108-95-2	S* TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ TWA 7.8 mg/m ³ TWA 2 ppm	STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ Skin	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 15.6 mg/m ³	S* STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³	Skin TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol 98-54-4	-	-	-	S*	TWA: 0.080 ppm TWA: 0.5 mg/m ³ Ceiling / Peak: 0.16 ppm Ceiling / Peak: 1.0 mg/m ³ Skin TWA: 0.08 ppm
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark

Phenol 108-95-2	TWA: 2 ppm TWA: 7.8 mg/m ³ Skin	TWA: 5 ppm	Skin TWA: 8 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ STEL: 4 ppm STEL: 16 mg/m ³ Skin	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m ³ Skin
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol 98-54-4	-	-	-	-	TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³ Skin
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Phenol 108-95-2	Skin STEL 4 ppm STEL 16 mg/m ³ TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³	Skin STEL: 5 ppm STEL: 19 mg/m ³ TWA: 5 ppm TWA: 19 mg/m ³	STEL: 16 mg/m ³ TWA: 7.8 mg/m ³	TWA: 1 ppm TWA: 4 mg/m ³ Skin STEL: 3 ppm STEL: 12 mg/m ³	TWA: 2 ppm TWA: 8 mg/m ³ Skin
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol 98-54-4	Skin STEL 0.4 ppm STEL 2.5 mg/m ³ TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³	STEL: 0.16 ppm STEL: 1.0 mg/m ³ TWA: 0.08 ppm TWA: 0.5 mg/m ³	-	-	-

Nom chimique	Union européenne	Royaume-Uni	France	Espagne	Allemagne
Phenol 108-95-2	-	-	-	120	-
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol 98-54-4	-	-	-	-	2 mg/L
Nom chimique	Italie	Portugal	Pays-Bas	Finlande	Danemark
Phenol 108-95-2	-	-	-	1.3	-
Nom chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Norvège	Irlande
Phenol 108-95-2	-	250	-	-	-
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol 98-54-4	-	2	-	-	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Mettre en place une ventilation adaptée ainsi qu'un échappement localisé aux endroits critiques.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Protection des mains

Lunettes de sécurité étanches.

Porter des gants de protection. Pour protéger le porteur, les gants doivent être correctement ajustés et utilisés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés.

Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements de protection chimique (tels que gants, tablier, bottes ou combinaison intégrale en néoprène, le cas échéant). Chaussures antistatiques. Vêtements de protection adaptés. Porter des gants de protection. Pour protéger le porteur, les gants doivent être correctement ajustés et utilisés. Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire au niveau de : ventilation insuffisante. dépassement de la limite d'exposition. extraction insuffisante. Manipulation de quantités plus importantes. Utilisation. : Appareil respiratoire autonome en pression positive. / . Dispositif de filtration (masque intégral ou buccal) doté d'un filtre.

Type de filtre recommandé :

ABEK1/ ABEK2.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide	Odeur	characteristic
aspect	Aucune information disponible	seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	transparent		

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH		Aucune information disponible
Point de fusion/point de congélation		Aucune information disponible
Point / intervalle d'ébullition	> 150 °C / 302 °F	
Point d'éclair	> 62 °C / > 144 °F	
Taux d'évaporation		Aucune information disponible
inflammabilité (solide, gaz)		Aucune information disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité:	aucune donnée disponible	
Lower flammability limit:	aucune donnée disponible	
pression de vapeur	aucune donnée disponible < 1000.0 hPa	@ 20° C @ 50°C
Densité de vapeur		Aucune information disponible
Densité	aucune donnée disponible 0.800 g/cm ³	@ 20° C @ 25°C
Hydrosolubilité solubilité(s)	aucune donnée disponible	@ 20° C
Coefficient de partage		Aucune information disponible
Température d'auto-inflammabilité		Aucune information disponible
température de décomposition		Aucune information disponible
Viscosité cinématique	aucune donnée disponible	@ 40 °C
Viscosité dynamique	aucune donnée disponible	@ 40 °C
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Aucune information disponible

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les agents comburants. Acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Dioxyde de carbone (CO₂). Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote (NO_x).

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Informations sur le produit

Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies.

Inhalation	aucune donnée disponible.
Contact oculaire	aucune donnée disponible.
Contact avec la peau	aucune donnée disponible.
Ingestion	aucune donnée disponible.

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation Aucune information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucune information disponible.

Cancérogénicité Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction Aucune information disponible.

STOT - exposition unique Aucune information disponible.

STOT - exposition répétée Aucune information disponible.

Danger par aspiration Aucune information disponible.

Section 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques

?% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

Informations sur le produit

Acute (short-term) algae toxicity

CE50 Aucune information disponible

CE0 Aucune information disponible

CI50 Aucune information disponible

CI0 Aucune information disponible

CEr50 Aucune information disponible

CEb50 Aucune information disponible

Toxicité aiguë (à court terme) pour les poissons

CL50 Aucune information disponible

CL0 Aucune information disponible

CE50 Aucune information disponible

CE0 Aucune information disponible

Acute (short-term) aquatic invertebrate toxicity

CE50 Aucune information disponible

CE0 Aucune information disponible

Toxicité chronique (à long terme) pour les algues

NOEC Aucune information disponible

CME0 Aucune information disponible

Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons

NOEC Aucune information disponible

CME0 Aucune information disponible

Chronic (long-term) aquatic invertebrate toxicity

NOEC Aucune information disponible

CME0 Aucune information disponible

Informations sur les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Hydrocarbons, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics	IC50: > 100 mg/l	LC50: > 100 mg/l	EC50: > 100 mg/l

Phenol	0.0188 - 0.1044: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50 static 187 - 279: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50 static 46.42: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	11.9 - 25.3: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 flow-through 11.9 - 50.5: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 20.5 - 25.6: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 23.4 - 36.6: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 static 33.9 - 43.3: 96 h Oryzias latipes mg/L LC50 flow-through 34.09 - 47.64: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static 4.23 - 7.49: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 semi-static 5.0 - 12.0: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 5.449 - 6.789: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 flow-through 7.5 - 14: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 0.00175: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static 11.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 semi-static 13.5: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 27.8: 96 h Brachydanio rerio mg/L LC50 31: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 semi-static 32: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	10.2 - 15.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 4.24 - 10.7: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol	11.2: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	4.71 - 5.62: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 flow-through 6.9: 96 h Cyprinus carpio mg/L LC50 static	3.4 - 4.5: 48 h Daphnia magna mg/L EC50 Static 3.9: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

biodégradation**biodégradation****DBO****ThCO2****DOC**

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Aucune information disponible

Nom chimique	biodégradation
Hydrocarbons, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics 64742-47-8	Biodegradation : 69 % (672 h)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Phenol	1.47
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol	2.44

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Nom chimique	UE - Liste des perturbateurs endocriniens candidats	UE - Perturbateurs endocriniens - Substances évaluées	Potentiel de perturbation endocrinienne
2,4-Di-Tert-Butyl-Phenol	Group II Chemical	-	-

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Déchets de résidus/produits inutilisés L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Nettoyer les récipients vrac intermédiaires ou les fûts dans une installation homologuée. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

AUTRES INFORMATIONS Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR**

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

RID

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
14.5 Polluant marin Sans objet
14.6 Dispositions spéciales Aucun(e)
14.7 Transport en vrac Aucune information disponible
 conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

IATA

14.1 ONU/n° d'identification Non réglementé
 14.2 Nom d'expédition Non réglementé
14.3 Classe de danger Non réglementé

14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Voir la section 8 pour les paramètres nationaux de contrôle de l'exposition

Nom chimique	Numéro RG, France
Hydrocarbons, C11-C14, N-Alkanes, Isoalkanes, Cyclics, < 2%Aromatics 64742-47-8	RG 84
Phenol 108-95-2	RG 14

Classe de stockage 10

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Inventaires internationaux

Tous les composants du produit sont répertoriés dans les listes des Inventaires suivants TSCA (États-Unis) :, Canada (DSL/NDSL), Europe (EINECS/ELINCS/NLP), Australie (AICS), Corée du Sud (KECL) :, Chine (IECSC), ENCS (Japon) :, Philippines (PICCS).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour cette substance. Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour les substances de ce mélange.

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des phrases R citées dans les sections 2 et 3

R66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

R34 - Provoque des brûlures

R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

R22 - Nocif en cas d'ingestion

R48/20/21/22 - Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H311 - Toxique par contact cutané

H331 - Toxique par inhalation

H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques par inhalation

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Remarque sur la révision Sans objet.

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité